



## Une succession compliquée vous avez dit?

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **12:15**

bonjour , a tous et merci pour votre forum.

je viens vers vous pour vous faire part de ma succession suite a la mort de mon pere .

J'ai pas mal épluché les forums et aux vues des premiers éléments je pense que mon dossier est comment dirai je tres exotique !!!

Lors de mon premier entretien avec le notaire celui ci ma dit au mois trois fois "écoutez monsieur cela je ne l'ai jammais vu c'est tres bizarre . "

Je viens donc vers vous recueillir quelques conseils afin d'agir au mieux merci . si les modérateurs on un probleme avec le message je le modofierai.

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **12:40**

voici donc un resumé de la situation:

- mon defunt père s'est marié une 1ere fois il y a 30 ans avec barbara et a eu un 1er enfant (mon demi frere boby)

-il s'est vite séparé au bout de 2ans mais sans divorcer(!!) pour se mettre avec ma mere avec qui il aura 5 enfants(!!) repartis sur une 20 ene d'années .je suis l'un de ces enfants.

-ils ont vécu ensemble 10 ans et se sont séparés ( mon pere nous a reconnu légalement a la mairie les 5 enfants 20 ans apres la naissance du 1er enfant (!!!)

- puis le défunt a eu une autre liaison avec une femme de 20 ans sa cadette avec qui il ont eu un enfant.

Etant toujours marié à sa premiere femme barbara il a donc divorcé il y 4 ans de celle ci et s'est remarié avec la nouvelle sarah.

Sa nouvelle femme sarah n a jammais su ni elle ni son fils ( mon demi frere, plus jeune donc)que nous existions!!! . La famille de mon pere a toujours menti et couvert les mensonges de celui ci , ( mon demi frere boby ausi qui lui les frequentait) je vous laisse

imaginer son visage lorsqu'elle a appris notre existence le jour des obsèques auxquelles nous étions présents.

Par **kiwi33**, le **16/07/2014** à **13:23**

Problème :

- mon père, haut fonctionnaire du ministère des finances qui a gagné très bien sa vie (environ 100 000 euros par an ces 12 dernières années) ne nous a jamais considérés comme ses enfants.

- m'a mère a engagé des poursuites par le passé afin qu'il verse une pension pour notre éducation (après plusieurs années de demande amiable)

- après 3 mois sans nouvelle d'aucun membre de la famille qui devait nous tenir informés à propos de la succession ni du notaire de Sarah la dernière femme de mon père, voici les premiers éléments recueillis par notre notaire :

- assurance vie de 210 000 euros placée depuis 2010!!!!  
bien entendu nous ne sommes pas les bénéficiaires (je pencherai au hasard pour Sarah sa dernière femme)

- mon père aurait fait une donation d'au moins 2 biens immobiliers à mon demi-frère Bobby. Le notaire me dit que la valeur des biens déclarés pour la donation est anormalement basse et que ceux-ci ont déjà été revendus sans notre consentement ce qui serait apparemment illégal(!?)

- mon père a apparemment créé une SCI avec mon oncle (son frère donc fonctionnaire ministère des finances également).

Il ont emprunté fait construire et vendu début 2014 une maison presque 400 000 euros problème tout l'argent de la vente a été viré sur le compte de mon père. De plus Sarah et Bobby ont également des parts dans la SCI alors qu'ils n'ont manifestement jamais apporté de fonds. Mon oncle un mois après le décès de son frère a engagé apparemment une procédure pour récupérer sa part.

- J'ai gardé le meilleur pour la fin, le notaire m'annonce que mon père a emprunté 190 000 euros pour un "UN CREDIT A LA CONSOMMATION" Je me demande comment cela est possible !!!

Donc au vu de tous ces éléments le notaire m'annonce que la succession de mon père est donc déficitaire pour le moment.

Je sais déjà que je vais devoir aller devant un juge car en plus d'avoir été humilié toute notre vie mes frères et sœurs et moi l'ultime humiliation sera de devoir rembourser un emprunt à la consommation alors que la succession de mon père devrait être largement positive.

Je pense qu'il est très clair au vu des éléments que mon père nous a volontairement déshérité avec son assurance vie anormalement élevée ainsi que les donations faites à mon demi-frère aîné avec l'immobilier et les parts de la SCI.

- Je voudrai connaitre les démarches pour faire une reconstitution de son patrimoine afin que nous puissions réglé cette succession .

Désolé pour la longueur s'était justifié j'attend vos conseils merci d'avance.